

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE
 DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
 DE LA GUADELOUPE DU 25 JANVIER 2023**

DELIBERATION N°2023/2501-04

**Objet : OUVERTURE DE DEUX CONCOURS EXTERNES D'ACCES AU GRADE DE
 CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS
 AU TITRE DE L'ANNEE 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 25 janvier à 10 heures, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni à la Salle des Délibérations de l'Hôtel de Ville de la commune de Baillif, et simultanément par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Henry ANGELIQUE, Président du Conseil d'Administration, par suite de sa convocation en date du 16 janvier 2023, envoyée le 17 janvier 2023 aux membres de l'instance.

Présents	Conseil d'Administration du SDIS Séance du 25/01/2023 <u>Liste des présents</u>			Modalités de participation à la séance
Membres du CASDIS				
<u>Préfet ou représentant du Préfet</u>				
	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
<u>Représentant</u>	HUMBERT	Thierry	Directeur de cabinet adjoint	Présentiel
<u>Représentants du Conseil Départemental</u>				
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
	ANGELIQUE	Henry	Président du CASDIS	Présentiel
	MINATCHY	Danielle	1 ^{ère} vice-présidente	Visioconférence
	BARON	Adrien	2 ^{ème} vice-président	Visioconférence
	JOAB	Catherine	Membre	Visioconférence
	THOMAS	Fabienne	Membre	Visioconférence
<u>Représentants des communes</u>				
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
	THEOBALD-PONCHATEAU	Marie-Yveline	3 ^{ème} vice-présidente	Présentiel
	OTTO	Jules	Membre	Visioconférence
	COURTOIS	Jean-Philippe	Membre	Visioconférence

Accusé de réception en préfecture
 971-289710014-20230125-Delib232501-04-DE
 Date de réception préfecture : 30/03/2023

Membres avec voix consultative				
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
	Col. H.C ANTENOR- HABAZAC	Félix	DDISIS	Présentiel
	JERPAN	Tony	Médecin Classe Exceptionnelle	Présentiel
	DUMESNIL	Malicka	Présidente de l'UDSPG	Visioconférence
Sapeurs-pompiers professionnels non officiers				
Titulaire	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
	Adj. ZOU	Jocelyn	SPP Non Officier	Présentiel
Représentant des fonctionnaires territoriaux				
Titulaire	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
	BARVAUT	Sylvain	Représentant des fonctionnaires territoriaux	Présentiel
Sapeurs-pompiers volontaires non officiers				
Titulaire	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
	Adj. AGASTIN	Alain	SPVNO	Présentiel
Personnes invitées par le Président du Conseil d'Administration à assister à la séance				
	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
	Col. LHOMME	Frédéric	DDASIS	Présentiel
	BERNARD	Tony	Chef du service Infrastructures	Présentiel
	MARC	Corinne	Cheffe du GBCP	Présentiel
	ZORA	Christen	Cheffe du GRH	Présentiel
	Cdt. DINGA	Mathieu	Adjoint au Chef du GRH	Présentiel
	DUBAUT	Guillaume	Assistant à Maîtrise d'Ouvrage	Présentiel
	FIRMIN	Cindy	Cheffe du SAJGI	Présentiel

Secrétaire de séance : Madame Marie-Yveline THEOBALD-PONCHATEAU, 3^{ème} vice-présidente

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique

Accusé de réception en préfecture
07445710042023025-Delib232501-04-DE
Date de réception préfecture : 30/03/2023

Vu le décret n°90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels modifié,

Vu le décret n°2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels modifié,

Vu le décret n°2020-1474 du 30 novembre 2020 fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels modifié,

Vu l'arrêté du 06 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté du 30 novembre 2020 relatif aux programmes des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels,

Vu l'arrêté du 30 novembre 2020 relatif aux épreuves physiques communes aux concours externes ouverts pour le recrutement de sapeurs-pompiers professionnels,

Vu l'arrêté du 07 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires,

Vu l'arrêté du 07 décembre 2022 fixant la date d'ouverture des concours et examen professionnel de catégorie C de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2023,

Considérant les besoins en postes de caporal de sapeurs-pompiers professionnels du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Vu le projet de convention relative à une mission d'assistance du Centre de Gestion de la Guadeloupe (CDG 971) dans le cadre de l'organisation par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe de concours externes de Caporal sapeurs-pompiers professionnels annexé à la présente délibération,

Sur le rapport du Président,

APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE

Article 1 : Autorise le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe à organiser au titre de l'année 2023 :

- Un concours externe d'accès au grade de Caporal de sapeurs-pompiers professionnels ;
- Un concours externe ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires d'accès au grade de Caporal de sapeurs-pompiers professionnels ;

Article 2 : Le nombre total de postes mis à ces deux concours est de quarante (40) répartis comme suit :

- Seize (16) postes au titre du concours externe d'accès au grade de Caporal de sapeurs-pompiers professionnels (Titre I) ;
- Vingt-quatre (24) postes au titre du concours externe ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires d'accès au grade de Caporal de sapeurs-pompiers professionnels (Titre II) ;

Article 3 : Approuve le projet de convention, tel qu'il figure en annexe, déléguant au Centre de Gestion de la Guadeloupe une partie de l'organisation du concours.

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20230125-Delib232501-04-DE
Date de réception préfecture : 30/03/2023

Article 4 : Autorise le Président du Conseil d'Administration à négocier et signer les différentes conventions et tous les documents afférents à l'organisation de ces deux concours.

Article 5 : Monsieur le Président du Conseil d'Administration, le Payeur Départemental, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs du SDIS de la Guadeloupe.

Article 6 : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

VOTE DU CASDIS	
En exercice	15
Présents	08
Votants	08
RESULTAT DE VOTE	
Voix pour	08
Voix contre	00
Abstention	00


Le Président du Conseil d'Administration

Henry ANGELIQUE

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20230125-Delib232501-04-DE
Date de réception préfecture : 30/03/2023